



Litige location véhicule: frais de réparation suite éclatement

Par **xophen**, le **01/08/2011** à **14:30**

Bonjour,

J'ai récemment loué un véhicule 9 places. Après quelques kilomètres nous empruntons l'autoroute ou le véhicule commence à vibrer dès que l'on atteint les 100km/h. Nous faisons une pause, rien de flagrant sur le flanc du pneu et pas d'usure avancé de la bande de roulement (pour la partie visible en tout cas).

Nous reprenons la route, le véhicule vibre toujours et au bout de quelques minutes le pneu éclate (200km parcourus depuis l'agence de location).

Je vous passe les détails pour la poursuite de notre trajet (7h heures d'attentes, nous n'arriverons jamais à destination en temps et heure pour participer à l'évènement sportif objet de ce voyage).

Aujourd'hui le loueur m'adresse une facture concernant les réparations du véhicule d'un montant de 1250eur. Il m'assure que je suis responsable de l'éclatement même si aucune expertise n'a été réalisée. Le véhicule étant réparé il ne m'est plus possible de prouver que je ne suis peut être pas en tort et que les vibrations pouvaient provenir d'un défaut des pneumatiques ou des suspensions ou... autres

L'argument du loueur est très basique. Puisque j'ai signé le document suite au tour sommaire du véhicule effectué avec le loueur et que je n'ai pas noter de points sur l'état des pneumatiques, suspensions ... donc ceux-ci étaient en parfait état.

A ce jour le loueur utilise l'autorisation qu'il demande à chaque location pour me débiter les 1250eur sans autre forme de procès.

Est-il normal que je sois mis devant le fait accompli sans avoir la possibilité de défendre mes intérêts?

Je suis un particulier et non un professionnel de la location dois-je lors de chaque location demander que le véhicule soit mis sur un pont afin de vérifier minutieusement l'état des pneumatiques qui sont un organe de sécurité du véhicule?

Par **fra**, le **01/08/2011** à **17:02**

Bonjour,

Le contrat plaide contre vous car, comme vous le dites, le principe est basique : avant le départ, on tourne autour du véhicule, rapidement, pour voir, surtout, l'état de la carrosserie,

puis le loueur relève le compteur, et vous partez.

Dès que les premières vibrations sont apparues, vous auriez dû faire demi-tour et rapporter le véhicule mais ayant un rendez-vous fixé, ce n'était pas facile.

Néanmoins, vous deviez être plusieurs dans ce monospace et vous avez des témoins. En réponse, envoyez une LRAR au loueur en lui expliquant ce qui s'est passé, en détail, et que vous disposez de témoins. Vu le faible kilométrage que vous avez parcouru, vous pouvez argumenter sur le fait que ce n'est pas de votre fait que l'éclatement du pneu est survenu, et retourner la charge en expliquant que cette mésaventure aurait pu avoir de très graves conséquences si elle avait entraînée un accident.